

# De la théorie aux résultats

*Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick*



**De la théorie aux résultats**

*Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick*

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

2012.12

ISBN 978-1-4605-0135-1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

# Table des matières

Message du premier ministre David Alward .....	3
Message du ministre Robert Trevors.....	4
Introduction.....	6
Pourquoi prévenir la criminalité?.....	6
Coordination et surveillance .....	7
Vision, Mission et Principes directeurs.....	8
Priorités.....	10
Résultats à long terme .....	12
<i>Objectif 1 : Renseigner</i> .....	13
<i>Objectif 2 : Faire participer</i> .....	13
<i>Objectif 3 : Diriger</i> .....	14
<i>Objectif 4 : Maintenir</i> .....	14
Conclusion .....	14
Annexe A : Prévention de la criminalité 101.....	15
<i>Facteurs de risque et de protection</i> .....	15
<i>Prévention de la criminalité fondée sur des preuves</i> .....	16
<i>Niveaux de prévention</i> .....	16
Annexe B : Utilisation d'un modèle logique.....	17
<i>Le modèle logique de la Stratégie</i> .....	18
Annexe C : Portrait du Nouveau-Brunswick .....	19
Références .....	21

## Message du premier ministre David Alward



La population du Nouveau Brunswick accorde une grande importance à la sécurité des collectivités. Bien que nous vivions dans l'une des provinces les plus sûres du pays, notre gouvernement est déterminé à réduire et prévenir la criminalité de façon progressive dans tous les coins de notre province.

*De la théorie aux résultats : Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau Brunswick* est un document stratégique important axé sur les pratiques optimales qui constitue un outil crucial à la réduction de la criminalité dans nos collectivités.

Dans le Discours du Trône de 2010, notre gouvernement s'est engagé à établir une table ronde sur la criminalité et la sécurité publique. Il lui a été conféré le mandat de présenter au gouvernement une stratégie provinciale de prévention et de réduction de la criminalité.

Je souhaite remercier le ministère de la Sécurité publique ainsi que les intervenants de tous les coins de la province qui ont participé à la Table ronde et qui ont fait don de leur temps et de leurs connaissances spécialisées afin de mettre au point cette stratégie.

Élaborée à la suite de recherches et grâce à l'engagement des intervenants, la Stratégie vise à assurer que les démarches du Nouveau-Brunswick en matière de criminalité et de victimisation sont fondées sur des preuves, sont coordonnées de façon à utiliser de façon optimale les précieuses ressources publiques et sont axées sur l'obtention de résultats concrets.

Cette stratégie, qui est fondée sur les pratiques éprouvées au moyen de la planification, de l'éducation, de la coordination, du leadership novateur et de l'évaluation, a été créée pour aider le Nouveau Brunswick à aller au delà des interventions réactionnelles traditionnelles du système de justice pénale.

La réduction et la prévention de la criminalité constituent des éléments clés du plan du gouvernement qui vise à rendre les collectivités de la province plus saines et inclusives, ainsi qu'à améliorer leur économie et la qualité de vie de leurs résidents.

Même si le taux global de criminalité au Nouveau Brunswick est faible comparativement à celui d'autres provinces, notre gouvernement se réjouit de cette occasion de prendre appui sur les forces existantes afin de bâtir le meilleur avenir possible pour les familles et les collectivités néo brunswickoises.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

**Le premier ministre,  
David Alward**

## Message du ministre Robert Trevors



En tant que ministre de la Sécurité publique et solliciteur général, je suis très heureux de présenter le document intitulé *De la théorie aux résultats: Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick*.

Je suis fier de dire que notre gouvernement a maintenu l'engagement contenu dans son premier Discours du Trône en créant la Table ronde sur le crime et la sécurité publique. La Table ronde a travaillé très fort au cours de la dernière année et ses membres ont accompli un travail formidable.

J'aimerais prendre un moment pour remercier personnellement chacun des intervenants qui se sont joints à la Table ronde et qui ont travaillé à développer cette stratégie provinciale. J'aimerais également remercier les employés du ministère de la Sécurité publique pour leur travail de qualité supérieure qui fait en sorte que des projets telles que cette stratégie voient le jour.

Lorsque la Table ronde a été mise sur pied, celle-ci avait deux principaux objectifs. Le premier était de trouver de meilleures façons de prévenir et réduire la criminalité ainsi que la victimisation au Nouveau-Brunswick et le deuxième était de trouver des moyens de rendre le système de justice criminelle plus efficace afin d'éviter l'engendrement de coûts futurs. Notre nouvelle stratégie répond à ces objectifs. Mais, notre travail ne fait que commencer alors qu'il est maintenant temps de mettre cette stratégie à l'œuvre et de bénéficier de ses résultats tous ensemble en tant que société.

Le crime est un problème complexe qui n'est pas facile à régler. Le crime nous coûte cher et fait mal à tous ceux qui sont affectés par celui-ci. La meilleure façon d'aborder la criminalité passe par la prévention. Les recherches démontrent que les efforts de prévention et de réduction de la criminalité fonctionnent et permettent d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans un contexte de ressources limitées. Au cours des dernières décennies, des études d'un peu partout sur le globe ont identifié avec succès les risques clés et les facteurs de protection associés aux probabilités entourant la criminalité et la victimisation.

Même si nous jouissons déjà d'une bonne qualité de vie ici alors que le taux de criminalité du Nouveau-Brunswick se compare favorablement à celui des autres provinces canadiennes, il existe un nombre de communautés, des familles et des individus qui n'expérimentent pas le même niveau de sécurité dont jouissent la majorité des citoyens. Je crois que cette stratégie est un pas de plus dans la bonne direction en vue de travailler ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité.

**L'hon. Robert Trevors**

*Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général*

## Remerciements

À titre de président de la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique, le sous-ministre Dale Wilson tient à souligner les efforts collectifs d'un grand nombre de ministères et d'organismes qui ont participé à l'élaboration de la Stratégie comme membres actifs des groupes de travail de la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique.

- Bill Adams, Bureau d'assurance du Canada
- Bill Bastarache, John Howard Society of New Brunswick
- Marilyn Born, ministère de la Justice et du Procureur général
- Mary Ann Campbell, Centre for Criminal Justice Studies, UNBSJ
- Brian Chase, Association canadienne de justice pénale
- Jerome Connors, ministère de la Sécurité publique
- Denale Curtis, Grands Frères Grandes Soeurs de Moncton
- Norma Dubé, Direction des questions féminines, Bureau du Conseil exécutif
- Bob Eckstein, Prestation intégrée des services
- La chef par intérim Leanne Fitch, Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick (service de police de Fredericton)
- Le surintendant principal Wayne Gallant, Division « J » de la GRC
- L'inspecteur Jeff Giggey, Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick (service de police régional de Rothesay)
- Eric Gionet, Réseau de recherche sur les politiques sociales du Nouveau-Brunswick
- Cameron Gunn, ministère de la Justice et du Procureur général
- Diane Hawkins, Association de la prévention du crime du Nouveau-Brunswick; ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail
- Anne Hébert, Conseil Économique du Nouveau-Brunswick inc.
- Peter Lindfield, Chambre de commerce du Nouveau-Brunswick
- Rick McDaniel, YMCA de Fredericton
- Joan Mix, Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick
- Kevin Mole, ministère de la Sécurité publique
- Sandra Nickerson, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Steve Olmstead, Bureau d'assurance du Canada
- Krista Paul, Secrétariat des affaires autochtones
- Marie-Andrée Pelland, Université de Moncton
- Lisa Peveril, ministère de la Sécurité publique
- Léo-Paul Pinet, Centre de Bénévolat de la Péninsule Acadienne Inc.
- Géraldine Poirier Baiani, ministère du Développement social
- Alain Poitras, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Mike Quigley, ministère de la Sécurité publique
- Anita Rossignol, ministère de la Sécurité publique
- Eileen Ruest, ministère de la Sécurité publique
- Brad Sappier, Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick Inc.
- Mary Saulnier-Taylor, Coverdale Centre for Women Inc.
- Brian Saunders, ministère de la Sécurité publique
- L'inspecteur Rick Shaw, Division « J » de la GRC
- Luke Simon, Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick Inc.
- Art Slipp, Union des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Gisèle Smith, Service correctionnel Canada
- Bob Stranach, Sécurité publique Canada
- L'inspecteur Rick Votour, Division « J » de la GRC
- Mathieu Voyer, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick inc.
- Barb Whitenect, ministère de la Santé
- Deborah Wybou, Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick inc.

## Introduction

Les taux de criminalité au Nouveau-Brunswick se comparent favorablement à ceux des autres provinces canadiennes. Toutefois, plusieurs collectivités, familles et particuliers ne bénéficient pas du même niveau de sécurité que la plupart des citoyens. La Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité reconnaît qu'il existe des preuves que de bonnes stratégies de prévention de la criminalité peuvent être :

- très efficaces pour prévenir et réduire la criminalité et la victimisation;
- tout aussi importantes que les démarches traditionnelles en matière de justice pénale (application de la loi, tribunaux, services correctionnels) et être complémentaires à celles-ci; et
- plus rentables à long terme que de réagir et d'intervenir à la suite d'un crime.

Le présent document établit une démarche stratégique afin de passer de la théorie à la pratique en vue de prévenir la criminalité. Des plans d'action détaillés et des rapports d'étape relatifs à la Stratégie seront établis et disponibles chaque année, comme il est prévu dans les objectifs de la Stratégie.

La Stratégie a été élaborée à la suite de recherches et grâce à l'engagement d'un grand nombre d'intervenants afin de s'assurer que les démarches du Nouveau-Brunswick en matière de criminalité et de victimisation sont fondées sur des preuves, qu'elles sont coordonnées de façon à utiliser au mieux les ressources limitées et qu'elles sont axées sur l'obtention de résultats concrets. En travaillant ainsi ensemble, nous pourrons accroître la sécurité dans les collectivités et le mieux-être de tous les Néo-Brunswickois.

## Pourquoi prévenir la criminalité?

La criminalité peut grandement influencer sur la qualité de vie des particuliers, des familles et des collectivités. Les démarches du Nouveau-Brunswick en matière de criminalité et de victimisation reposent surtout sur trois principaux piliers du système de justice pénale : la police, les tribunaux et le système correctionnel. Ces piliers seront toujours des éléments importants de l'intervention en cas de criminalité et de victimisation, mais chacun est essentiellement de nature réactive. Puisque la criminalité est en grande partie déterminée par des facteurs externes au système de justice et que la prévention de la criminalité vise à mettre fin aux crimes et à la victimisation avant qu'ils ne surviennent, la prévention de la criminalité peut être considérée comme un quatrième pilier nécessaire d'une démarche équilibrée visant à rendre les collectivités plus sécuritaires et plus sûres, et à rehausser la qualité de vie de tous.

Les données disponibles indiquent que les efforts de prévention et de réduction de la criminalité sont efficaces. Au cours des dernières décennies, des études réalisées un peu partout dans le monde ont défini les principaux **facteurs de risque et de protection**<sup>A</sup> associés à la probabilité de criminalité et de victimisation. De nombreuses instances ont utilisé ces connaissances pour établir des politiques, des stratégies et des programmes de prévention et de réduction de la criminalité fondés sur des preuves qui ont grandement contribué à réduire la criminalité et la victimisation.<sup>1</sup>

En plus de réduire les taux de criminalité et de victimisation, la prévention de la criminalité a du sens sur le plan économique. De nombreuses études révèlent que la prévention de la criminalité peut accroître les efficacités et éviter des coûts éventuels.<sup>2</sup> Ces impacts ne se limitent au système de justice. Les services sociaux, de l'éducation et de la santé, le secteur privé et les collectivités en général peuvent retirer des avantages des démarches de prévention et de réduction de la criminalité bien planifiées et mises en œuvre.<sup>3</sup>

A Se reporter à l'annexe A - Prévention de la criminalité 101 pour une définition des facteurs de risque et de protection, et pour des détails sur ce que comportent la prévention et la réduction de la criminalité fondées sur des preuves

## Coordination et surveillance

Aucun organisme n'a à lui seul le mandat ou les ressources nécessaires pour assumer l'entière responsabilité de la sécurité des collectivités. Par conséquent, la tâche de coordonner et de surveiller la mise en œuvre de la Stratégie a été confiée à deux groupes :

- **Centre de responsabilité**

L'Unité de la prévention et de la réduction de la criminalité du ministère de la Sécurité publique sera l'organisme responsable de la coordination et de la viabilité de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau Brunswick.

- **Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique**

La Table ronde, qui est présidée par le sous-ministre de la Sécurité publique, se compose de représentants de divers secteurs : services de police, fournisseurs de services, communautés des Premières Nations, organismes non gouvernementaux, établissements d'enseignement, groupes communautaires, secteur privé, ministères provinciaux, gouvernement fédéral et administrations municipales. Elle a pour mission de faciliter un plus grand engagement des principaux intervenants en matière de prévention de la criminalité afin d'appuyer la démarche du Nouveau-Brunswick visant à prévenir et à réduire la criminalité et la victimisation.

La Table ronde :

- établira des liens solides entre les intervenants de l'ensemble de la province;
- fournira des conseils stratégiques au gouvernement sur l'orientation de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau Brunswick;
- relèvera les questions prioritaires en matière de criminalité et de victimisation, dressera des plans d'action et facilitera leur mise en œuvre;
- facilitera l'échange de renseignements et l'apprentissage de pratiques exemplaires;
- prendra les mesures nécessaires pour faire concorder la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick avec les autres stratégies et interventions provinciales qui traitent de questions semblables;
- déterminera les possibilités de collaboration qui existent et éliminera les obstacles connexes;
- favorisera la prise de décisions fondées sur des preuves; et
- établira des Groupes de travail de la Table ronde pour faire avancer le travail de la Stratégie.

En réunissant ces partenaires à la table, nous pouvons mieux appuyer l'application à grande échelle de démarches efficaces en matière de prévention et de réduction de la criminalité, établir des relations plus solides entre les divers intervenants et promouvoir une culture commune qui reconnaît l'importance des données dans la prise de décisions.



## Vision, Mission et Principes directeurs

**Notre vision :** Le Nouveau-Brunswick sera un leader mondial en matière de prévention et de réduction de la criminalité.

**Notre mission :** Mettre en œuvre une stratégie globale de prévention et de réduction de la criminalité fondée sur des pratiques éprouvées au moyen de la planification, de l'éducation, de la coordination, du leadership novateur et de l'évaluation.

**Nos principes directeurs :** Les éléments suivants sont nécessaires pour le succès de la mise en œuvre d'une stratégie de prévention et de réduction de la criminalité complète<sup>4</sup>:

### Leadership

L'engagement solide et le leadership des intervenants des échelons supérieurs peuvent aider à faire en sorte que la même importance soit accordée à la prévention de la criminalité et à la sécurité des collectivités qu'aux autres priorités. Ce type de leadership aide à mobiliser les intervenants et assure le maintien de la Stratégie en période de changements d'ordre politique ou environnemental.

### Coordination

La participation de plusieurs secteurs est essentielle à la prévention de la criminalité. Ainsi, il faut établir un « centre de responsabilité » permanent afin de coordonner les directives et les pratiques. Un tel centre devrait favoriser l'établissement de partenariats et de réseaux, encourager la mise en application de démarches de prévention et de réduction de la criminalité fondées sur des preuves et faire état des résultats.

### Partenariats stratégiques

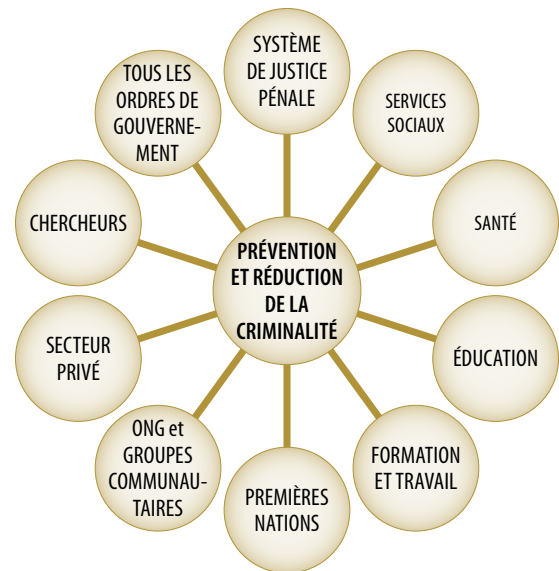
Aucun organisme n'a à lui seul le mandat ou les ressources nécessaires pour assumer l'entière responsabilité de la sécurité des collectivités. L'application de démarches efficaces et efficaces en matière de prévention et de réduction de la criminalité exige la collaboration d'intervenants de nombreux secteurs, soit de tous les ordres de gouvernement, du système de justice pénale (police, tribunaux<sup>b</sup> et services correctionnels), des services sociaux, de l'éducation, de la santé, du travail, des communautés des Premières Nations, des organismes non gouvernementaux, de la recherche et du secteur privé.

### Participation des collectivités

La participation active des collectivités est essentielle pour déceler les problèmes et les priorités en matière de criminalité dans la région, ainsi que pour mettre au point, exécuter et évaluer les démarches de prévention et de réduction de la criminalité. La participation des collectivités peut enrichir et soutenir les activités de prévention de la criminalité, car les collectivités auront davantage un mot à dire dans la recherche de solutions aux problèmes qui les touchent directement.

### Innovation

Il existe de nombreux facteurs pouvant pousser une personne à commettre un crime ou à récidiver. Pour s'attaquer aux causes sous-jacentes du crime, il faut adopter des pratiques novatrices à plusieurs échelons : primaire (avant que se manifestent les facteurs de risque criminogène), secondaire (visant les personnes et les endroits présentant des risques criminogènes plus élevés) et tertiaire (éliminer le risque de récidive). Une telle innovation exige que les divers intervenants fassent preuve d'adaptabilité et de souplesse et qu'ils soient prêts à adopter des solutions de rechange, y compris des solutions qui ne s'insèrent pas dans le cadre du système de justice pénale traditionnel.



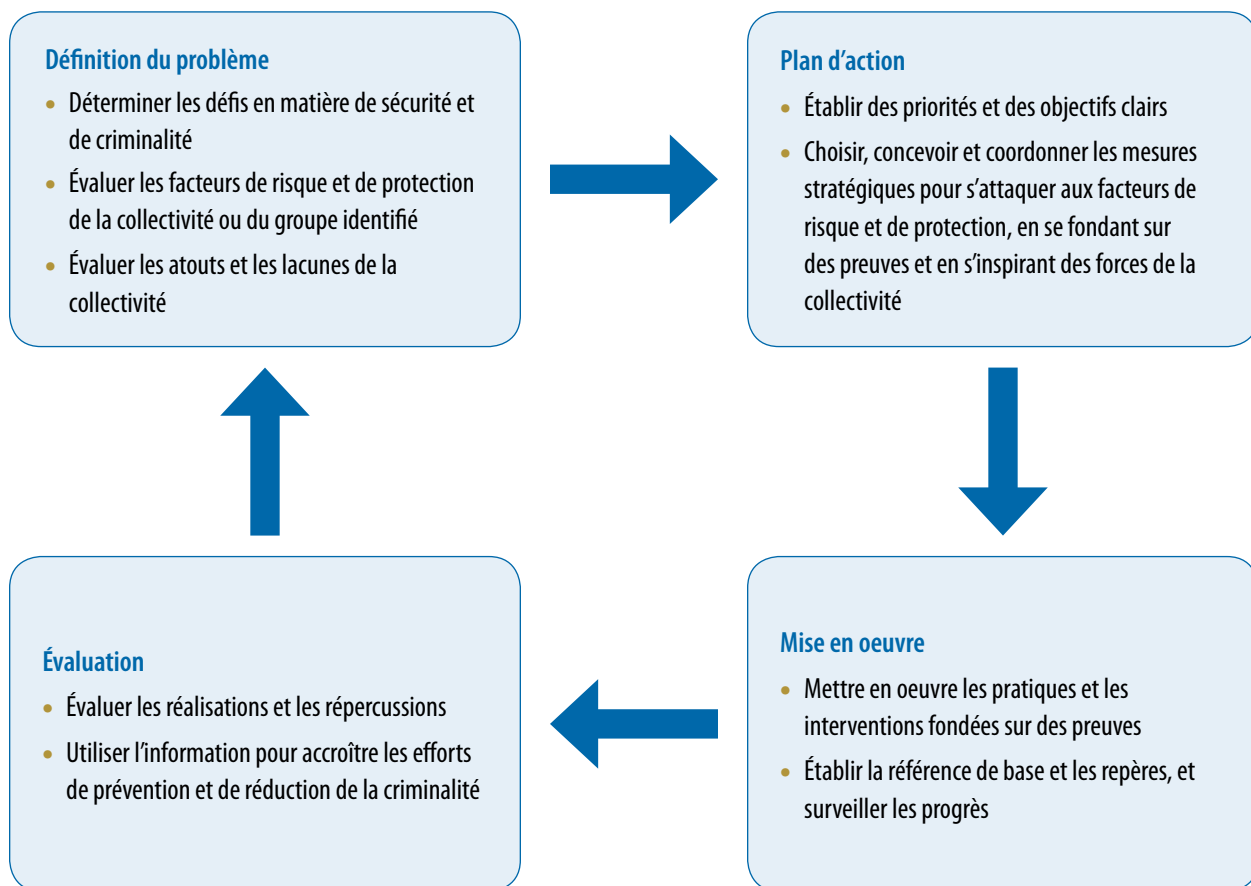
<sup>B</sup> La personne occupant le poste de procureur général a un rôle unique, car elle a, indépendamment du gouvernement, la responsabilité constitutionnelle d'administrer la justice, responsabilité qui comprend, entre autres, la détermination des accusations criminelles pouvant être déposées. La présente Stratégie ne déroge aucunement à cette responsabilité.

### Inclusion

L'inclusion tient compte des différences qui existent en matière de sexe, d'ethnicité, de culture, de langage et de compétences, ainsi que des différences qui existent entre les milieux ruraux et urbains. L'inclusion est un élément crucial dans la planification et de la mise à en œuvre d'approches visant à bâtir des collectivités sécuritaires et résilientes au sein desquelles les gens se sentent valorisés et estiment que leurs différences sont respectées.

### Prise de décisions éclairées

En cette période de ressources très limitées, les décisions relatives à leur affectation doivent être orientées par l'utilisation efficace de données, c'est à dire qu'il faut connaître les forces et les besoins de la collectivité, ses défis en matière de criminalité et de sécurité, et les mesures qui ont fait leurs preuves pour prévenir et réduire la criminalité. Il faut aussi évaluer l'efficacité des démarches actuelles. L'adoption de cette démarche relative à la prévention de la criminalité fondée sur des preuves peut présenter de nombreux défis aux collectivités et aux praticiens. L'application d'un processus stratégique de résolution des problèmes peut faciliter la transition aux mesures qui ont fait leurs preuves.



*Processus stratégique de résolution des problèmes*

Adaptation de « *Mise en oeuvre efficace de la prévention de la criminalité* » de l'Institut pour la prévention de la criminalité

## Priorités

L'accent sera mis sur les priorités suivantes puisque le besoin est plus grand dans ces secteurs et que les répercussions pourraient davantage se faire sentir.

### **Jeunes à risque**

Aux fins de la prévention de la criminalité, jeune à risque désigne un jeune qui est exposé à des niveaux de facteurs de risque très élevés (par exemple : impulsivité, faible dynamique familiale, attachement faible à l'école), et des niveaux de facteurs de protection très faibles (par exemple : pairs pro-sociaux, modèles positifs offerts par des adultes, accès aux services).<sup>5</sup> Selon les preuves, dans de telles circonstances, les jeunes sont encore plus à risque de commettre un crime et d'être une victime. Les jeunes qui commettent un crime tôt dans leur vie sont plus susceptibles de devenir des récidivistes avec de longues carrières criminelles.<sup>6</sup> Les recherches ont aussi révélé que l'identification précoce et les efforts ciblés de prévention et d'intervention auprès de ces jeunes peuvent réduire le risque, développer une résilience et grandement réduire la probabilité que ces jeunes commettent un crime.<sup>7</sup>

En 2010, le taux d'incarcération d'adolescents au Nouveau-Brunswick était de 8,16 par 10 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans. Ce taux est inférieur à celui de 2009, mais il demeure tout de même un des plus hauts taux d'incarcération des adolescents au Canada.<sup>8</sup> De nombreuses initiatives actuellement en cours visent à améliorer les situations des jeunes à risque, mais il faut faire davantage. Plusieurs rapports récents du Nouveau-Brunswick<sup>c</sup> indiquent les nombreuses lacunes dans la façon dont les besoins des jeunes à risque sont satisfaits.

Il est logique sur le plan social et économique de mettre l'accent sur les jeunes à risque. Avec une population vieillissante, le Nouveau-Brunswick doit pouvoir compter sur des jeunes qui sont des membres productifs et en santé dans les collectivités. En plus d'améliorer la qualité de vie des jeunes, les études montrent que la prévention et l'intervention auprès de cette population assurent une meilleure utilisation des ressources sur le plan économique.<sup>9</sup>

### **Contrevenants chroniques**

Un contrevenant chronique, qu'il s'agisse d'un adulte ou d'un adolescent, est par définition responsable d'une part disproportionnée des crimes. Selon une évaluation, dans les régions du Nouveau-Brunswick qui sont desservies par la GRC, un peu moins de 15 pour cent des contrevenants actifs étaient responsables d'un peu moins de 50 pour cent de tous les crimes déclarés en 2009.<sup>10</sup>

Plusieurs de ces contrevenants aboutissent souvent dans les prisons du Nouveau-Brunswick. Selon les preuves établies dans d'autres instances, leurs comportements délinquants sont attribuables à certains facteurs de risque liés à l'abus d'alcool ou d'autres drogues, à l'absence de logement et d'emploi, et à d'autres besoins non satisfaits.<sup>11</sup>

L'impact cumulatif de cette population sur la sécurité de la collectivité, les services sociaux, les services de santé et le système de justice pénale est considérable. Les recherches appuient l'idée que le succès auprès d'un nombre même relativement petit de contrevenants chroniques peut réduire leur délinquance et assurer un grand rendement des investissements.<sup>12</sup> De telles démarches comportent la détermination des facteurs de risque et de protection auxquels sont exposés les contrevenants. Elles nécessitent une étroite collaboration entre le système de justice, les services sociaux, les services de santé et d'autres organismes, la famille du contrevenant et les organismes communautaires.<sup>13</sup>

### **Violence conjugale et la violence de la part d'un partenaire intime**

La violence conjugale et la violence de la part d'un partenaire intime survient lorsqu'une personne qui a une relation intime ou qui a eu une relation intime adopte un comportement violent, profère des menaces ou utilise le harcèlement comme un moyen de dominer, de contrôler ou de forcer l'autre partenaire sur le plan psychologique, physique, sexuel ou financier.<sup>14</sup>

<sup>c</sup> Voir

Ministère de l'Éducation. (2009). *Réduire les risques, répondre aux besoins : S'adapter à la situation des enfants et des jeunes à risque ou ayant des besoins très complexes*.

Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse. (2011). *Jouer ça compte! L'état de l'enfance 2011 : Un cadre des droits et du bien-être de l'enfance pour le Nouveau-Brunswick*.

Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse. (2010). *Main dans la main : Le bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick*.

Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse. (2008). *Connexions et déconnexion : Rapport sur la condition des jeunes à risque et des jeunes qui ont des besoins très complexes au Nouveau-Brunswick*

Selon les données fournies par la police, environ 99 000 Canadiens ont été victimes de violence familiale en 2010.<sup>15</sup> Toutefois, selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation, seulement 22 pour cent des incidents de violence conjugale sont actuellement déclarés à la police. Ce nombre est probablement beaucoup plus élevé.<sup>16</sup>

Un rapport récent qui été publié par le Bureau du coroner en chef a montré qu'il y a eu 32 cas d'homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick entre les années 1999 et 2008, ce qui inclut 24 victimes adultes et huit victimes qui étaient des enfants.<sup>17</sup> Une autre chercheuse a trouvé que plus de 40 femmes ont été assassinées par leur conjoint actuel ou leur ancien conjoint entre les années 1990 et 2012 dans la province. Plus de 50 pour cent de ces homicides conjugaux sont des meurtres suivis d'un suicide, et une arme à feu était en cause dans plus de la moitié de tous les décès.<sup>18</sup> En plus des souffrances et des pertes de vie dues à la violence conjugale, les données révèlent que ce type de violence comporte des coûts considérables sur le plan social, économique et de la santé.<sup>19</sup>

Les facteurs de risques sous-jacents à la violence conjugale et la violence de la part d'un partenaire intime comprennent certains traits de personnalité, l'abus d'alcool ou d'autres drogues, le fait d'être témoin ou victime de violence à l'enfance, le stress économique, les normes appuyant la violence contre les femmes et les pratiques appuyant l'inégalité de genre. D'après des recherches, il est possible de prévenir la violence conjugale en ciblant ces facteurs de risque et d'autres.<sup>20</sup>

*Les populations des Premières Nations et les problèmes de santé mentale et de toxicomanie seront des points de mire de chaque priorité.*

#### **Point de mire sur les Premières Nations**

Comme partout ailleurs au Canada, les membres des Premières Nations continuent d'être représentés de façon disproportionnée dans tous les types de services correctionnels au Nouveau-Brunswick.<sup>21</sup> Les taux de victimisation sont aussi plus élevés chez les populations autochtones.<sup>22</sup> Cette surreprésentation est attribuable à de nombreux facteurs, dont la prévalence plus élevée des facteurs de risque et l'absence de facteurs de protection.<sup>23</sup>

Dans un rapport de 2010 intitulé *Main dans la main : Le bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick*, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick demande que des mesures soient prises pour s'attaquer aux causes fondamentales des facteurs de risque auxquels sont exposés les enfants autochtones dans la province.<sup>24</sup> Le rapport souligne que les enfants des Premières Nations ont six fois plus de risques d'être retirés de leur foyer et placés dans des foyers d'accueil, et de quatre à cinq fois plus de risques d'être inculpés et incarcérés comme jeunes contrevenants. Ils sont aussi plus à risque de développer des problèmes de santé liés, par exemple, à l'alcoolisation fœtale. S'ils ne sont pas abordés, ces facteurs peuvent grandement contribuer à la délinquance plus tard dans la vie.

Pour toutes ces raisons, le point de mire sur les Premières Nations sera inclus dans chacune des priorités de la Stratégie (jeunes à risque, contrevenants chroniques, et violence conjugale et la violence de la part d'un partenaire intime), afin d'appuyer l'élaboration de démarches pertinentes et efficaces sur le plan culturel qui visent à prévenir et à réduire la criminalité.

#### **Point de mire sur la santé mentale et la toxicomanie**

La consommation excessive d'alcool ou de drogues est un facteur de risque commun relatif au comportement criminel et à la victimisation.<sup>25</sup> Dans le système correctionnel fédéral, environ 80 pour cent des contrevenants ont un problème de consommation excessive d'alcool ou de drogues.<sup>26</sup> Selon un portrait du Nouveau-Brunswick de 2008 visant 134 contrevenants dans les prisons provinciales, 36 pour cent des détenus ont indiqué avoir des problèmes de consommation d'alcool et 42 pour cent, des problèmes de consommation de drogues.<sup>27</sup>

L'incidence des problèmes de santé mentale chez les personnes confrontées au système de justice pénale est aussi une préoccupation. Un problème de santé mentale ne constitue pas en soi un facteur de risque de délinquance, mais il peut rendre plus complexe l'expérience d'un individu dans le système de justice pénale.<sup>28</sup> Cinquante-huit pour cent des détenus inclus dans le portrait de 2008 ont eu accès à des services de counseling en santé mentale ou ont obtenu de tels services au moins une fois, et 45 pour cent ont déjà eu des médicaments pour gérer des inquiétudes cliniques.<sup>29</sup> Il est important de noter que les problèmes de santé mentale et de toxicomanie surviennent souvent en même temps (ils sont comorbides).<sup>30</sup>

Le *Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011–2018* reconnaît les limites des démarches actuelles. Il précise le besoin d'une forte collaboration afin de transformer le système pour qu'il réponde aux besoins individuels; qu'il inclue les partenaires; qu'il réduise la fragmentation; qu'il améliore l'inclusion sociale; et qu'il comble les lacunes relatives à l'éducation, à l'emploi, au revenu, au logement et à la criminalisation des maladies mentales.<sup>31</sup>

La recherche établit clairement que la résolution des problèmes de santé mentale et de toxicomanie peut avoir des effets positifs sur les taux de criminalité et de victimisation, en réduisant la vulnérabilité aux facteurs de risque criminogènes.<sup>32</sup> Le point de mire sur la santé mentale et la toxicomanie sera donc inclus dans chacune des priorités de la Stratégie.

## Résultats à long terme

Deux résultats à long terme ont été établis pour la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick :

- prévention et réduction de la criminalité, et de la victimisation; et
- gains d'efficacité dans la coordination de la prévention et de la réduction de la criminalité.

Quatre objectifs stratégiques ont été établis afin d'atteindre ces résultats à long terme. Ils sont interdépendants; une mesure visant à atteindre un objectif aura une incidence sur les autres objectifs. Les objectifs sont :

1. **Renseigner** : Accroître l'utilisation de données sur le Nouveau-Brunswick dans l'orientation, le déploiement et l'évaluation des efforts de prévention et de réduction de la criminalité.
2. **Faire participer** : Accroître la participation des intervenants et des collectivités à l'application de démarches de prévention et de réduction de la criminalité fondées sur des preuves.
3. **Diriger** : Employer davantage de démarches fondées sur des preuves avec les jeunes à risque, les contrevenants chroniques, et les auteurs de violence conjugale et de la part d'un partenaire intime.
4. **Maintenir** : Favoriser une culture de prise de décisions fondée sur des preuves.

Les détails particuliers aux activités et aux extrants relatifs à chaque objectif seront fournis dans des plans d'action annuels qui seront préparés par la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique.

La Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick a été conçue à l'aide d'un modèle logique qui explique comment les objectifs et les résultats seront atteints. Le modèle figure à l'annexe B.

**Objectif 1 : Renseigner**

*Accroître l'utilisation de données sur le Nouveau-Brunswick dans l'orientation, le déploiement et l'évaluation des efforts de prévention et de réduction de la criminalité.*

Des décisions éclairées sont fondées sur des preuves et des renseignements exacts. De nombreux intervenants, comme les universités du Nouveau-Brunswick, les ministères provinciaux, les organismes fédéraux, les services de police et les organismes communautaires, effectuent des recherches et des analyses sur la criminalité au Nouveau-Brunswick et ses causes fondamentales. Malheureusement, les décideurs n'ont pas toujours facilement accès à cette information. Parfois, aucune recherche ni analyse n'a encore été faite pour prendre des décisions éclairées.

Cet objectif permettra de mieux comprendre la criminalité et la victimisation au Nouveau-Brunswick et d'utiliser ces données dans l'orientation, le déploiement et l'évaluation des efforts de prévention et de réduction de la criminalité.

Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes seront entreprises dans le cadre de la Stratégie :

- 1.1 Évaluer les recherches et les données existantes relativement aux priorités de la Stratégie dans le but de déterminer les facteurs de risque et de protection sous-jacents.
- 1.2 Établir des partenariats de recherche afin d'analyser les données existantes.
- 1.3 Faire de la recherche dans les domaines où l'information ou les données sont insuffisantes.
- 1.4 Mettre les recherches à la disposition des intervenants et des décideurs.

**Objectif 2 : Faire participer**

*Accroître la participation des intervenants et des collectivités à l'application de démarches de prévention et de réduction de la criminalité fondées sur des preuves.*

Une participation efficace peut accroître la capacité des collectivités de cerner les problèmes de criminalité et de victimisation et d'intervenir, en s'inspirant de leurs forces et de leurs acquis et en intégrant les connaissances sur les « aspects efficaces » pour prévenir et réduire la criminalité. Il y a sans cesse des activités en cours à l'échelle provinciale, régionale et locale pour garder les jeunes à l'école, réduire la pauvreté, prévenir la toxicomanie ou traiter les dépendances, améliorer l'accès aux services, accroître les aptitudes en littératie, etc. Ces activités appuient aussi la prévention et la réduction de la criminalité et de la victimisation, car elles ciblent des facteurs de risque et de protection. Lorsqu'elles seront entreprises et coordonnées de façon efficace, ces activités seront des composantes importantes de la Stratégie et elles assureront l'utilisation optimale des ressources disponibles.

Cet objectif assurera la participation des intervenants et des collectivités à l'application de démarches fondées sur des preuves, mettra sur les forces du Nouveau-Brunswick en établissant un lien avec les pratiques et les programmes actuels, créera des réseaux et des partenariats, et visera une utilisation optimale des ressources.

Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes seront entreprises dans le cadre de la Stratégie :

- 2.1 Créer une carte des acquis énumérant les stratégies, les programmes et les initiatives actuels liés aux jeunes à risque, aux contrevenants chroniques, et aux auteurs de violence conjugale et de la part d'un partenaire intime.
- 2.2 Favoriser et coordonner des partenariats stratégiques.
- 2.3 Fournir des possibilités d'apprentissage aux intervenants et aux collectivités par l'entremise de conférences, d'ateliers, de réunions et d'initiatives sur le Web.

**Objectif 3 : Diriger**

Employer davantage de démarches fondées sur des preuves avec les jeunes à risque, les contrevenants chroniques, et les auteurs de violence conjugale et de la part d'un partenaire intime.

À mesure que la Stratégie progresse, les lacunes dans notre façon de prévenir et de réduire la criminalité et la victimisation seront décelées à l'échelle provinciale et régionale. Certaines lacunes peuvent être reconnues dans les démarches actuelles. Elles peuvent comprendre le besoin de mieux cibler les démarches actuelles, d'améliorer les interventions et de voir à cibler les principaux facteurs de risque et de protection qui sont à l'origine du problème. D'autres lacunes peuvent être le besoin d'établir de nouvelles démarches où il n'en existe encore aucune. Pour combler ces lacunes, il faudra assumer le leadership pour appliquer la théorie de la prévention de la criminalité fondée sur des preuves.

Cet objectif portera principalement sur la collaboration avec les intervenants en vue d'améliorer les démarches actuelles visant à prévenir et à réduire la criminalité, et de développer de nouvelles initiatives efficaces pour combler les lacunes.

Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes seront entreprises dans le cadre de la Stratégie :

- 3.1 En collaboration avec les intervenants, relever les lacunes dans les efforts existants en matière de prévention et de réduction de la criminalité qui visent les jeunes à risque, les contrevenants chroniques, et les auteurs de violence conjugale et de la part d'un partenaire intime.
- 3.2 Améliorer les démarches actuelles fondées sur des preuves de ce qui fonctionne en relation avec ces priorités.
- 3.3 Élaborer de nouvelles initiatives permettant de déceler les lacunes et en appuyer la mise en œuvre.

**Objectif 4 : Maintenir**

Favoriser une culture de prise de décisions fondée sur des preuves.

Un engagement à long terme de tous les intervenants est nécessaire pour qu'une stratégie de prévention de la criminalité soit efficace. Pour obtenir et maintenir cet engagement des intervenants, la Stratégie favorisera une culture de la prise de décisions fondée sur des preuves, qui comprend l'évaluation des répercussions des mesures prises et la production de rapports faisant état des résultats.

Cet objectif renforcera l'appui à la prévention soutenue de la criminalité fondée sur des preuves, en évaluant les progrès de la Stratégie et en affichant des résultats concrets.

Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes seront entreprises dans le cadre de la Stratégie :

- 4.1 Établir une référence de base et des mesures du rendement exhaustives pour la Stratégie afin d'évaluer son efficacité dans l'atteinte des objectifs et des résultats au fil du temps.<sup>D</sup>
- 4.2 Créer des plans d'action annuels pour la Stratégie afin d'atteindre les objectifs.
- 4.3 Surveiller les activités et les résultats de la Stratégie et présenter des rapports à ce sujet.
- 4.4 Utiliser les résultats des évaluations pour améliorer les activités de la Stratégie.

## Conclusion

L'élaboration de cette stratégie offre l'occasion de miser sur nos forces et d'accroître l'accent mis sur la prévention et la réduction de la criminalité au moyen de démarches fondées sur des preuves, coordonnées afin d'optimiser l'utilisation des ressources rares et axées sur la réalisation de résultats. Ces efforts aideront toutes nos collectivités à devenir plus fortes à long terme.

<sup>D</sup> Se reporter à l'annexe C pour un portrait des données sur la criminalité et la victimisation au Nouveau-Brunswick qui peuvent être incluses dans les mesures de référence de la Stratégie.

## Annexe A : Prévention de la criminalité 101

La prévention et la réduction de la criminalité comprennent la suppression ou la modification d'un élément ou plus des trois éléments constitutifs d'un crime : un contrevenant motivé; une cible ou une victime; et une occasion de commettre le crime.<sup>33</sup>



La plupart des démarches visant à prévenir et à réduire la criminalité appartiennent à une des trois catégories suivantes :<sup>34</sup>

### 1. Stratégies axées sur les espaces publics et privés

- Aussi désignées Prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM), ces démarches modifient le milieu physique afin de réduire les occasions de commettre un crime, d'accroître le contrôle en cas d'infraction et de minimiser les avantages de commettre un crime.
- Voici des exemples : fournir un éclairage adéquat dans les parcs et le long des rues et des voies piétonnières; établir le tracé des rues de manière à accroître la circulation des piétons et des cyclistes; et renforcer les cibles.

### 2. Stratégies axées sur la situation

- Souvent lié à une infraction précise, ce type de prévention comporte des éléments des stratégies axées sur les espaces publics et privés, et de celles axées sur les personnes.
- Voici des exemples : utiliser une cartographie de la criminalité pour repérer les « points chauds » de la criminalité et déployer les ressources policières en conséquence; employer des stratégies de contrôle de l'alcool aux festivals et manifestations sportives; et offrir aux agents de sécurité une formation relative à la gestion des conflits.

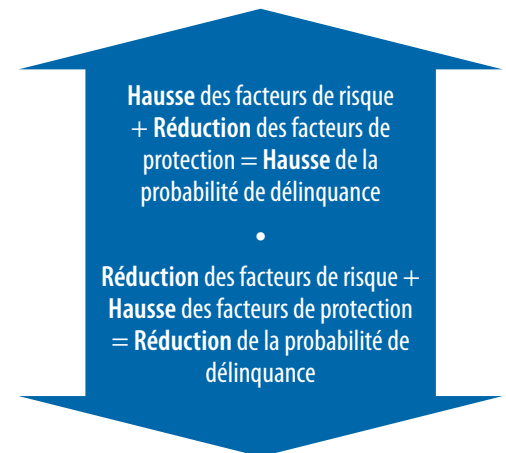
### 3. Stratégies axées sur les personnes

- Souvent désignées Prévention du crime par le développement social ou communautaire, ces stratégies ciblent les **facteurs de risque et de protection** sous-jacents associés à la délinquance et à la victimisation. Elles visent à former des citoyens responsables et en santé.
- Voici des exemples : programmes d'infirmières praticiennes; tribunaux de traitement de la toxicomanie et de la santé mentale; et programmes de gestion des récidivistes chroniques.

### Facteurs de risque et de protection

Le concept de facteurs de risque et de protection est issu des recherches en santé publique. Depuis des décennies, ces connaissances constituent la base des démarches efficaces visant à prévenir et à réduire les maladies.

Quant à la prévention et à la réduction de la criminalité, les **facteurs de risque** sont les caractéristiques négatives qui augmentent le risque qu'une personne commette un crime ou en soit la victime. Les **facteurs de protection** sont les qualités ou les situations qui peuvent diminuer le risque et développer la résilience. La présence ou l'absence d'un seul facteur ne détermine pas si une personne se livrera à des activités criminelles; toutefois, la probabilité de délinquance diminue lorsque l'exposition au risque est moindre et que les facteurs de protection sont davantage présents.<sup>35</sup>



Une étude longitudinale à l'échelle mondiale a mis en évidence les principaux facteurs de risque et de protection associés à la probabilité de délinquance. Ce sont des facteurs aux niveaux individuel; des relations communautaire, scolaire et du travail; et de la société.<sup>36</sup>



Voici des exemples :

	Facteurs de risque	Facteurs de protection
<b>Niveau individuel</b> caractéristiques d'une personne qui augmentent ou diminuent la probabilité d'être la victime ou l'auteur d'un crime	Faibles contrôles émotionnels; impulsivité; recherche de sensations fortes; abus d'alcool ou d'autres drogues; traits d'une personnalité antisociale; attitudes et valeurs pro-criminelles; faibles aptitudes à la résolution de problèmes et à la prise de décisions; comportement agressif; etc.	Valeurs pro-sociales; empathie; aptitudes à la planification et à la prise de décisions; auto efficacité; aptitudes sociales efficaces; bonne santé mentale, physique, spirituelle et émotionnelle; capacité et volonté de solliciter un soutien; etc.
<b>Niveau des relations</b> caractéristiques des relations sociales avec les pairs, les membres de la famille et les partenaires intimes qui augmentent ou diminuent le risque d'être une victime ou de commettre un crime	Pairs antisociaux ou délinquants; relations interpersonnelles conflictuelles; faible dynamique familiale; violence envers les enfants; absence de surveillance parentale; exposition aux méthodes parentales permissives, excessives ou inconstantes; abus d'alcool ou d'autres drogues par les parents; criminalité parentale; temps libre structuré ou à des fins sociales limité; etc.	Relations favorables et significatives (famille, amis, employeurs, collègues); bonne surveillance parentale; bonnes compétences parentales; dynamique familiale positive; pairs pro-sociaux; modèles positifs offerts par des adultes; attentes élevées; etc.
<b>Niveau communautaire, scolaire et du travail</b> facteurs liés au contexte dans lequel les relations et les personnes sont intégrées	Résultats scolaires insuffisants; piètres antécédents professionnels; taux de chômage élevé; pauvreté concentrée; logement insalubre; forte mobilité; faible accès aux services (sociaux, récréatifs, culturels); etc.	Attachement à l'école ou au travail; emploi stable; hébergement stable; services accessibles; cohésion du quartier; occasions de participer comme membre de la collectivité; etc.
<b>Niveau de la société</b> facteurs qui favorisent ou défavorisent un climat acceptable pour commettre un crime	Inégalité économique; inégalité des sexes; racisme; exclusion sociale; normes appuyant la violence; etc.	Politiques réduisant les disparités économiques et sociales, et qui sont inclusives dans leur démarche (par exemple : le sexe, l'ethnicité, la culture, la langue et la capacité)

### **Prévention de la criminalité fondée sur des preuves**

Les démarches relatives à la prévention de la criminalité qui sont fondées sur des preuves ou aux « aspects efficaces » désignent habituellement les politiques et les programmes qui se sont avérés efficaces grâce à une méthode de recherche solide et qui ont donné des résultats sans cesse positifs. La prévention de la criminalité fondée sur des preuves assure que la meilleure preuve possible est prise en compte dans la décision d'élaborer et de mettre en œuvre un programme ou une politique visant à prévenir ou à réduire la criminalité.<sup>37</sup>

### **Niveaux de prévention**

Les démarches visant à prévenir et à réduire la criminalité peuvent se situer à trois niveaux :<sup>38</sup>

#### **1. Prévention primaire**

s'attaque aux facteurs de risque communément associés à la criminalité dans la population générale. Les programmes qui touchent le rôle parental efficace, le soutien familial, le logement adéquat et la littératie peuvent tous être considérés de niveau de prévention primaire s'ils sont accessibles à tous et offerts avant que des problèmes soient relevés.

#### **2. Prévention secondaire**

visé les personnes ou les quartiers comportant des niveaux de risque plus élevés. Ce niveau comprend l'intervention en cas de problèmes avant que ceux-ci ne s'aggravent. Les programmes destinés aux jeunes présentant un risque d'abandon scolaire, les programmes d'éducation des parents à risque élevé et le counseling à l'intention des toxicomanes sont des exemples de ce niveau de prévention.

#### **3. Prévention tertiaire**

ce niveau, aussi désigné réduction, comporte des interventions visant les facteurs de risque et de protection auprès des personnes ayant déjà commis un acte de délinquance. Les efforts du système de justice pénale font en général partie de la catégorie de prévention tertiaire, notamment le maintien de l'ordre axé sur la résolution des problèmes, le réaménagement de bâtiments ayant fait l'objet de plusieurs infractions, et les programmes de réadaptation et de réinsertion sociale des contrevenants.

Les stratégies de prévention de la criminalité les plus efficaces comportent des activités aux trois niveaux de prévention.

## Annexe B : Utilisation d'un modèle logique

La Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick a été établie à l'aide d'un modèle logique. Semblable à un « cadre axé sur les résultats », à une « théorie du changement » ou à une « hypothèse de développement », le modèle logique explique comment les objectifs seront atteints. Il facilite la planification, le choix des indicateurs, la mise en œuvre et l'évaluation en déterminant les éléments stratégiques suivants : intrants, activités, extrants, et résultats à court, moyen et long terme.<sup>40</sup>

Intrants	Activités	Extrants	Résultats à court terme	Résultats à moyen terme	Résultats à long terme
→ → → → →					
Ce qui est investi (ressources humaines et financières, base de recherches, matériel, équipement, technologie, partenaires, etc.)	Ce qui est fait (formation, recherche, développement, etc.)	Produits concrets des activités	Résultats directs des extrants (comprend les changements dans ce qui suit : sensibilisation, connaissances, attitudes, compétences, opinions, accès aux services, etc.)	Obtenus lorsqu'un ou plusieurs résultats à court terme sont atteints (comprend les changements dans ce qui suit : comportements, pratiques, prise de décisions, politiques, etc.)	Raison d'être d'une politique ou d'un programme (Découlent d'un ou de plusieurs résultats à moyen terme : comprend des changements aux conditions sociales, économiques, civiles ou environnementales.)

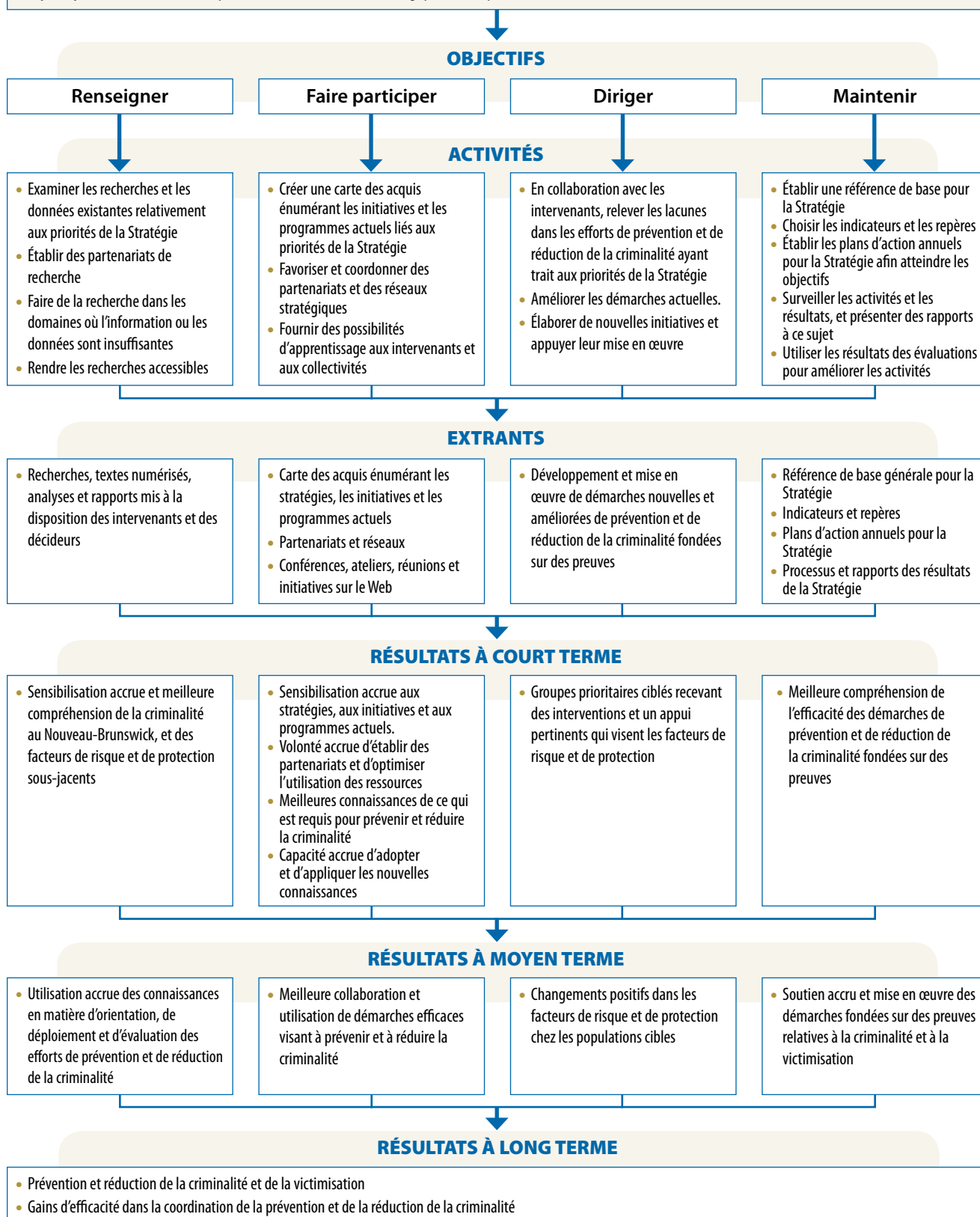
L'utilisation d'un modèle logique pour la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick facilite une meilleure planification et accroît la responsabilité, ce qui est particulièrement important dans le cas de problèmes complexes et de défis importants en matière de ressources, comme ceux liés à la criminalité et à la victimisation.

## Le modèle logique de la Stratégie

**Notre vision :** Le Nouveau-Brunswick sera un leader mondial en matière de prévention et de réduction de la criminalité.

**Notre mission :** Mettre en œuvre une stratégie globale de prévention et de réduction de la criminalité fondée sur des pratiques éprouvées au moyen de la planification, de l'éducation, de la coordination, du leadership novateur et de l'évaluation.

**Nos principes directeurs :** Leadership; Coordination; Partenariats stratégiques; Participation des collectivités; Innovation; Inclusion; Prise de décisions éclairées



## Annexe C : Portrait du Nouveau-Brunswick

Les données fournies ci-après proviennent d'un portrait de la criminalité et de la victimisation au Nouveau-Brunswick. Comme l'indiquent les objectifs de la Stratégie, une référence de base générale sera établie afin d'évaluer les progrès au fur et à mesure. Cette référence peut comprendre les éléments suivants et d'autres mesures :

### • Crimes déclarés par la police

Les taux de criminalité sont établis en additionnant le nombre d'incidents criminels (excluant les infractions au code de la route et autres infractions aux lois fédérales et provinciales) déclarés par la police et en divisant ce total par la population étudiée. Le taux est indiqué par 100 000 habitants.<sup>41</sup>

- De 2010 à 2011, le taux de crimes est demeuré constant, le Nouveau-Brunswick ayant le troisième plus faible taux de crimes déclarés par la police, derrière l'Ontario et le Québec. En 2011, les crimes déclarés par la police au Nouveau-Brunswick représentaient 5253 incidents par 100 000 habitants, soit une diminution par rapport à 5519 en 2010. Le taux de criminalité au Canada en 2011 était de 5756 incidents, soit une diminution par rapport à 6139 en 2010.<sup>42</sup>
- Le taux de crimes violents<sup>E</sup> en 2011 était de 1460 infractions par 100 000 habitants, soit une diminution par rapport à 1520 en 2010. Le taux de crimes violents au Canada était de 1231 infractions en 2011, soit une diminution par rapport à 1287 en 2010.<sup>43</sup>
- Le taux de crimes contre les biens au Nouveau-Brunswick<sup>F</sup> a diminué, passant de 3293 infractions en 2010 à 3033 par 100 000 habitants en 2011. Ce taux est inférieur au taux de crimes contre les biens de 3520 au Canada en 2011, soit une diminution par rapport à 3824 infractions en 2010.<sup>44</sup>
- Le taux des autres crimes<sup>G</sup> au Nouveau-Brunswick a augmenté, passant de 707 infractions en 2010 à 760 par 100 000 habitants en 2011. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale de 1005 infractions en 2011, soit une diminution par rapport à 1027 infractions en 2010.<sup>45</sup>

### • Indice de gravité de la criminalité

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) tient non seulement compte du nombre de crimes mais aussi de leur gravité. Dans l'IGC, un indice de pondération dérivé des peines moyennes imposées par les tribunaux criminels est attribué à chaque infraction. Pour calculer l'IGC, le nombre d'incidents déclarés par la police pour chaque infraction est multiplié par l'indice de pondération de cette infraction. Toutes les infractions pondérées sont alors additionnées et divisées par la population totale correspondante. L'IGC est normalisé à « 100 » pour le Canada (un système semblable à l'Indice des prix à la consommation), en utilisant l'année 2006 comme référence.<sup>46</sup>

- En 2011, le Nouveau-Brunswick avait le deuxième plus faible taux parmi les provinces et les territoires concernant la gravité de la criminalité, une amélioration par rapport à la troisième place en 2010. L'IGC pour le Nouveau-Brunswick était de 65 en 2011, soit une diminution par rapport à 69,2 en 2010. Par comparaison, l'IGC pour le Canada était de 77,6 en 2011, soit une diminution par rapport à 82,7 en 2010.<sup>47</sup>
- L'IGC chez les jeunes du Nouveau-Brunswick était de 78,7 en 2011, soit une diminution par rapport à 99,3 en 2010. L'IGC chez les jeunes au Canada était de 82,6 en 2011, soit une diminution par rapport à 91,6 en 2010.<sup>48</sup>

E Crime violent comprend : homicide, autres infractions causant la mort, tentative de meurtre, agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3), agression sexuelle contre des enfants, voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), voies de fait contre un policier, autres agressions, utilisation d'une arme à feu, vol, séquestration ou kidnappage, enlèvement, extorsion, harcèlement criminel, menaces, appels téléphoniques menaçants ou importuns, et autres infractions avec violence prévues dans le *Code criminel*.

F Crime contre les biens comprend : introduction par effraction, possession de biens volés, vol de véhicule à moteur, vol de 5000 \$ et plus, vol de moins de 5000 \$, fraude, méfait et incendie criminel.

G Autres crimes comprennent : contrefaçon, infractions avec une arme à feu, pornographie juvénile, prostitution, fait de troubler la paix, infractions contre l'administration de la justice et autres infractions.

- **Taux de victimisation**

L'Enquête sociale générale qui est réalisée par Statistique Canada tous les cinq ans a pour but de recueillir des données sur les crimes qui peuvent ne pas avoir été signalés à la police. Les données peuvent être utilisées pour calculer les taux de victimisation avec violence déclarée par les victimes<sup>H</sup>, de victimisation des ménages déclarée par les victimes<sup>I</sup> et de vols de biens personnels.<sup>49</sup>

- Le taux de victimisation avec violence déclarée par les victimes au Nouveau-Brunswick en 2009 était de 120 incidents par 1000 habitants. La moyenne canadienne était de 118.<sup>50</sup>
- Le taux de victimisation des ménages déclarée par les victimes au Nouveau-Brunswick en 2009 était de 165 incidents par 1000 ménages. La moyenne canadienne était de 237.<sup>51</sup>

---

H Victimisation avec violence déclarée par les victimes comprend : agression sexuelle, vol et agression physique.

I Victimisation des ménages déclarée par les victimes comprend : introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de pièces, vol de biens du ménage et vandalisme.

## Références

1. Shaw, M. (2010). *Handbook on the crime prevention guidelines: Making them work*. New York, NY: L'office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
2. Institut pour la prevention de la criminalité. (2009). *Rendre les villes plus sûres : Pistes d'action pour les acteurs municipaux*; Cohen, M. A. and Piquero, A.R. (2009). New Evidence on the Monetary Value of Saving a High Risk Youth. *Journal of Quantitative Criminology*, 25, 25-49.; Rubin, J., Rabinovich, L., Hallsworth, M., & Nason, E. (2006). Interventions to reduce anti-social behaviour and crime: A review of effectiveness and costs. Europe: RAND Corporation.
3. Aos, S., Lee, S., Drake, E., Pennucci, A., Klima, A., Miller, M., et al. (2011). Return on investment: Evidence-based options to improve statewide outcomes (Document No. 11-07-1201). Olympia, WA: Washington State Institute for Public Policy.
4. Institut pour la prevention de la criminalité. (2008). *Rendre les villes plus sûres: Quelques stratégies et pratiques canadiennes*; Sécurité publique Canada. (2011). *La prévention du crime*; Conseil économique et social des Nations Unies. (2002). Principes directeurs applicables à la prévention du crime; Welsh, B.C., & Farrington, D. (2010). *Making public places safer: Surveillance and crime prevention*. New York, NY: Oxford University Press.; Organisation mondiale de la Santé. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé.
5. Sprott, J., Jenkins, J., & Doob, A. (2000). Infractions juvéniles : Comprendre les facteurs de risque et de protection liés à la délinquance. n° W-01-1-9F au catalogue DRHC.
6. MacLeod, J.F., Grove, P.G., & Farrington, D.P. (2012). Explaining criminal careers: *Implications for justice policy*. Oxford: Oxford University Press, sous presse.; Gatti, U., Tremblay R.E., & Vitartaro, F. (2009). Iatrogenic effect of juvenile justice. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*. 50(8), 991-998.
7. Ward, A.K., Day, D.M., Bevc, I., Sun, Y., Rosenthal, J.S., & Duchesne, T. (2010). Criminal trajectories and risk factors in a Canadian sample of offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 37, 1278-1300.
8. Statistique Canada. (2012). Tableau 251-0008 - Services correctionnels pour les adolescents, comptes moyens, par province et territoire. CANSIM (base de données).
9. Rubin, J., Rabinovich, L., Hallsworth, M., & Nason, E. (2006). Interventions to reduce anti-social behaviour and crime: A review of effectiveness and costs. Europe: RAND Corporation.
10. Division «J» de la GRC. (2010).
11. Harper, G., & Chitty, G. (2005). The impact of corrections on re-offending: A review of 'what works'. United Kingdom: Home Office Research, Development and Statistics Directorate.
12. DeGusti, B., MacRae, M., Vallee, M., Caputo, T., & Hornick, J.P. (2009). Pratiques exemplaires de travail auprès des jeunes délinquants multirécidivistes au Canada: Rapport sommaire. Ottawa: Le Centre national de prévention du crime.
13. Griffiths, C.T., Dandurand, Y., & Murdoch, D. (2007). La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime. Ottawa: Le Centre national de prévention du crime.
14. Cette définition est en accord avec la définition décrit dans le Manuel pratique des services des poursuites publiques (Politiques supplémentaires de violence entre conjoints), qui déclare:  
L'expression « violence entre conjoints » désigne toutes les formes d'actes de violence ou de comportements violents entre des personnes qui ont ou qui ont eu une relation intime, sans exception. Pour les besoins de la présente directive, l'expression « relation intime » signifie une relation entre des personnes qui sont ou ont été mariées, qui sont ou ont été conjoints de fait ou qui se fréquentent ou se sont fréquentées. La violence dans une relation intime comprend, mais pas nécessairement de façon limitative, les agressions sexuelles, les voies de fait, les menaces de violence contre une personne ou des biens, l'intimidation et le harcèlement criminel par un conjoint envers l'autre. - Procureur general de Nouveau-Brunswick. (2006, mai). Directive supplémentaire du procureur general: Violence entre conjoints trouvé dans le Manuel pratique des services des poursuites publiques de 2007. Fredericton, N-B: Procureur general de Nouveau-Brunswick.
15. Statistique Canada. (2012). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2010. Le Quotidien (Catalogue n° 11-001-X).
16. Statistique Canada. (2011). La violence familiale au Canada : un profil statistique. Catalogue n° 85-224-X.
17. Gill, C. (2012, septembre). *Homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick: 1999-2008*. Fredericton, NB: Bureau du coroner en chef, Nouveau-Brunswick.
18. Doherty, D. (2012). Reconnaître les facteurs de risqué associés aux homicides familiaux au Nouveau-Brunswick. Présentation à la conférence de la Comité provincial «On vous tient à cœur».
19. Varcoe, C., Hankivsky, O., Ford-Gilboe, M., Wuest, J., Wilk, P., & Campbell, J. (2011). Attributing selected costs to intimate partner violence in a sample of women who have left abusive partners: A social determinants of health approach. *Analyse de politiques*, 37(3), 359-380.

20. Johnson, H. (2007). Preventing violence against women: Progress and challenges. *Revue de l'Institut pour la prévention de la criminalité*, 1, 69-88.
21. Calverley, D. (2010). Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2008-2009. *Juristat* (Catalogue n° 85-002-X Statistique Canada), 30 (3); Calverley, D., Cotter, A., & Halla, E. (2010). Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2008-2009. *Juristat* (Catalogue n° 85-002-X Statistique Canada), 30 (1).
22. Perreault, S. (2011). La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009. *Juristat* (Catalogue n° 85-002-X Statistique Canada).
23. Brzozowski, J., Taylor-Butts, A., & Johnson, S. (2006). La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada. *Juristat* (Catalogue n° 85-002-XIE Statistique Canada), 26 (3).
24. Richard, B. (2010). Main dans la main Le bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick. Fredericton, N-B: Bureau de l'Ombudsman et du Défenseur des enfants et de la jeunesse.
25. Douglas, K.S., & Skeem, J.L. (2005). Violence risk assessment: Getting specific about being dynamic. *Psychology, Public Policy, and Law*, 11(3), 347-383; De Li, S., Priu, H., & MacKenzie, D. L. (2000). Drug involvement, lifestyles, and criminal activities among probationers. *Journal of Drug Issues*, 30, 593-619.
26. Sorenson, K. (2010). La santé mentale et la toxicomanie dans le système correctionnel fédéral: Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale. Ottawa, ON: Parlement du Canada.
27. W. Morrison & Associates. (2008, November). *Clinical profile of individuals in custody: A New Brunswick snapshot*. Fredericton, NB: W. Morrison & Associates.
28. Stuart, H. (2003). Violence and mental illness: An overview. *World Psychiatry*, 2(2), 121-124.
29. *ibid*
30. Kirby, M.J.L., L'Hon., & Keon, W.J., L'Hon. (2006, May). De l'ombre à la lumière- La transformation des services concernant la santé mentale, la maladie mentale et la toxicomanie au Canada: La Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Ottawa, ON: Parlement du Canada.
31. Province de Nouveau-Brunswick. (2011). *Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011-2018*. Fredericton, N-B: Province de Nouveau-Brunswick.
32. Cheng, T.C., & Lo, C.C. (2010). Mental health service and drug treatment utilization: Adolescents with substance use/mental disorders and dual diagnosis. *Journal of Child & Adolescent Substance Abuse*, 19(5), 447-460; Fonseca, F., Gilchrist, G., & Torrens, M. (2010). Integrating addiction and mental health networks to improve access to treatment for people with alcohol and drug-related problems: A qualitative study. *Advances in Dual Diagnosis*, 5(1), 5-14; Pagey, B., Deering, D., & Sellman, D. (2010). Retention of adolescents with substance dependence and coexisting mental health disorders in outpatient alcohol and drug group therapy. *International Journal of Mental Health Nursing*, 19, 437-444.; O'Driscoll, C., Larney, S., Indig, D., & Basson, J. (2012). The impact of personality disorders, substance use and other mental illness on reoffending. *Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*; 1-10; Skinner, B.A. (2010). To what extent does prisoners' mental illness undermine programming effectiveness? PhD dissertation, University of Iowa.
33. Siegel, L.J., & McCormick, C. (2006). *Criminology in Canada: Theories, patterns, and typologies* (3rd ed.). Toronto, Ontario: Nelson.
34. *ibid*.
35. Institut pour la prévention de la criminalité. (2008). *Rendre les villes plus sûres: Quelques stratégies et pratiques canadiennes*; Sprott, J., Jenkins, J., & Doob, A. (2000). *Infractions juvéniles : Comprendre les facteurs de risque et de protection liés à la délinquance* Early offending: Understanding the risk and protective factors of delinquency. n° W-01-1-9F au catalogue DRHC.; U.S. Surgeon General. (2001). *Youth violence: A report of the Surgeon General*. Rockville, MD: Public Health Service.; Organisation mondiale de la Santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*.
36. Andrews, D.A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th edition). New Providence, NJ: Anderson Publishing.; Bartol, C.R., & Bartol, A.M. (2011). *Criminal behaviour: A psychological approach* (9th edition). New York, NY: Prentice Hall.; Sécurité publique Canada. (2011). *La prévention du crime*. Recherché de: <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/index-fra.aspx>; Serin, R., Forth, A., Brown, S., Nunes, K., Bennell, C., & Pozzulo, J. (2011). *Psychology of criminal behaviour*. Toronto: ON. Pearson Canada.; Organisation mondiale de la Santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*.
37. Welsh, B. (2007). *L'approche scientifique en prévention du crime : Fondements, tendances, résultats et implications pour le Canada*. Ottawa: Le Centre national de prévention du crime.
38. Shaw, M. (2010). *Handbook on the crime prevention guidelines: Making them work*. New York, NY: L'office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
39. Le Centre national de prévention du crime. (2011). *Glossaire des principaux termes relatifs à la prévention du crime*; Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (2002). *Glossary of Terms in Evaluation and Results-Based Management*.
40. Adapté de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (2009). *Lexique de la gestion axée sur les résultats*.

41. Brennan, S. & Dauvergne, M. (2011). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010. Juristat, Catalogue n° 85-002-X Statistique Canada.
42. Statistique Canada. (2012). Tableau 252-0051- Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, annuel (nombre sauf indication contraire), CANSIM (base de données).
43. *ibid.*
44. *ibid.*
45. *ibid.*
46. Statistique Canada. (2009). La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Catalogue n° 85-004-X.
47. Statistique Canada. (2012). Tableau 252-0052 - Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, annuel (nombre sauf indication contraire), CANSIM (base de données).
48. *ibid.*
49. Perreault, S., & Brennan, S. (2010). La victimisation criminelle au Canada, 2009. Juristat, 30 (2). Catalogue n° 85-002-X Statistique Canada.
50. *ibid.*
51. *ibid.*